



Randon Margeride
Communauté de Communes

GIBERT GIBERT

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
RIEUTORT DE RANDON - CTE DE
COMMUNES RANDON-MARGERIDE

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Délibération N° DE_069_2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	23	30
Date de la convocation : 07/12/2023		
Pour	Contre	Abstention
30	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des associations RIEUTORT-DE-RANDON), sous la présidence de Francis SAINT-LEGER.

Présents : Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Gilles PASCAL, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Francis SAINT-LEGER, André THEROND, Julien TUFFERY

Représentés : Patrice MONTEIL représenté par Francis SAINT-LEGER, Eric ROUX représenté par Bruno DURAND, Patrice SAINT-LEGER représenté par Gisèle GERBAL, Pierre-Émile SYLVAIN représenté par Guy GALTIER, Murielle TEISSEDRE représentée par Jean-Louis ALLE, Cécile VIGNOBUOL représentée par Didier BRUNEL, Didier VIGOUROUX représenté par Francis GIBERT

Absents et Excusés : Maxime ATGER, Jean-Luc GOAREGUER, Aurélie MALAVAL, Christian PASCON, Lydie ROCHER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Didier BRUNEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION PONTS BASCULE

Le président rappelle à l'assemblée que l'agriculture et la sylviculture constituent une des principales économies de la Communauté de communes Randon-Margeride. Fort de ce contexte, il est proposé la mise en place de ponts bascules mutualisés à l'ensemble des entreprises agricoles du territoire.

L'économie agricole et sylvicole représente 28 % des emplois (source INSEE 2015). Au travers des projets proposés, il s'agit de soutenir cette économie.

Lieu d'implantation :

Grandrieu
Rieutort de Randon-Monts-de-Randon
Châteauneuf-de-Randon

Le coût du projet est estimé à 151 000 € HT.

Le cofinancement de ce projet serait assuré par le FEADER, le LEADER, la Région, le Conseil départemental et l'Etat au titre de la DETR.

PREFECTURE DE LA LOZERE

Date de réception de l'AR: 21/12/2023

048-200069102-DE_069_2023-DE

DE_069_2023

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le projet de création de 3 ponts bascules
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention auprès du FEADER, le LEADER, la Région, le Conseil Départemental et l'Etat au titre de la DETR, à hauteur de 80%
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Francis SAINT-LEGER
Président de séance

Didier BRUNEL
Secrétaire de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

PREFECTURE DE LA LOZERE

Date de réception de l'AR: 21/12/2023

048-200069102-DE_069_2023-DE

DE_069_2023